Envoyé en préfecture le 03/02/2022
Reçu en préfecture le 03/02/2022
Affiché le
ID : 003-210302980-20220201-DEC202207-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

01 FEV 2022

DEC202207
FINANCES ;
Signature d'une convention de mise à disposition de la marque « Marchés des Producteurs de Pays »

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 4,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 prise en application dudit article,

CONSIDERANT que la Ville de Varennes-sur-Allier organise un Marché des Producteurs de Pays le vendredi 24 juin 2022 à partir de 18 heures,

CONSIDERANT que l'organisation de ce Marché des Producteurs de Pays nécessite un soutien administratif et promotionnel de la part de la Chambre d'Agriculture de l'Allier,

CONSIDERANT qu'il est demandé une participation financière à hauteur de 520€ HT,

DECIDE de signer la convention de mise à disposition de la marque « Marché des Producteurs de Pays » pour un montant de 520 € HT

Durée de validité du contrat : année 2022

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON

MAIRIE DE VARENNES SUR ALLIER (ALLIER)